

## PRÉFACE

La récolte de produits forestiers, dont le bois d'œuvre est l'un des principaux produits, dans les forêts denses humides tropicales, est une activité importante écologiquement, socialement et économiquement pour de nombreux pays de l'Afrique tropicale:

- écologiquement car la pénétration des massifs par l'exploitation forestière est généralement la seule et principale intervention sylvicole provoquée, en dehors des perturbations entraînées par les phénomènes naturels;
- sociologiquement car les entreprises forestières sont la première source d'emploi privé au sein des pays et par la même, fixent les populations dans les provinces et freinent l'exode rural;
- économiquement car le commerce du bois est souvent un poste important de la balance commerciale et des exportations du pays.

L'activité forestière ne se borne plus aujourd'hui à la seule production de bois d'œuvre car il est maintenant universellement admis que les forêts sont d'importance primordiale pour le maintien de la biodiversité, l'apport de produits non ligneux, les valeurs culturelles, la séquestration du carbone et la protection du climat.

Ceci ne facilite pas la mise en œuvre des opérations d'exploitation qui doivent prendre en compte cette approche multifonctionnelle. Or, ces opérations sont par essence complexes car dépendantes de nombreux facteurs: la ressource forestière disponible, le relief, le climat et les sols, les lois et réglementations, la productivité et les coûts, la disponibilité et la compétence de la main d'œuvre, la dangerosité des travaux forestiers. Le moyen de réaliser une exploitation forestière répondant à la fois aux exigences de la gestion durable, au caractère multifonctionnel des massifs

et à la poursuite de la rentabilité des entreprises passe par la mise en place de méthodes d'exploitation à faible impact.

Contrairement à ce que l'on croit, cette préoccupation d'une exploitation «douce», minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, n'est pas récente. En 1947, Gaston Grandclément écrivait: «l'exploitation de la forêt équatoriale doit changer de caractère; elle ne peut rester l'exploitation sélective de bois précieux telle qu'elle est pratiquée depuis 50 ans (...) sans ordre, sans méthode et sans notion de possibilité (...) L'époque où l'exploitant forestier travaillait sans plan préétabli, sans prospection détaillée, en limitant son action aux parties les plus accessibles de son permis, doit être révolue (...) C'est en fonction d'une possibilité par volume que sera fixée l'importance de la coupe annuelle dans la parcelle d'exploitation. Ceci suppose un inventaire préalable et sérieux du volume de bois disponible (...) Cet inventaire à la charge du concessionnaire permettra aux Eaux et Forêts d'avoir une idée précise de la valeur économique des diverses formations forestières...»

Pendant les 40 ans qui ont suivi, les idées de Grandclément ont été progressivement introduites et appliquées en Afrique. Une exploitation planifiée et rationnelle prévalait dans de nombreuses entreprises. Puis, pour des raisons obscures, les bonnes pratiques ont disparu laissant la place «aux coupeurs de bois et aux pousseurs de terre».

Plus récemment, Buijnzeel et Crichley (1994) insistent pour que soit mis en pratique tout ce que l'on sait déjà mais qui n'est toujours pas réalisé. Tel est l'objet de ce Code régional: fournir l'information nécessaire à de bonnes pratiques d'exploitation forestière à la fois respectueuses de l'environnement et économiquement viables.